



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Alpes-de-Haute-Provence

Commune de Corbières-en-Provence

N° 31/2026

Arrêté de délégation de signature de M. CHIRON Marc agent de maîtrise principal

Le Maire de Corbières-en-Provence,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-19, R2122-8 et R2122-10 Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que M. CHIRON Marc, exerce les fonctions de responsable des services techniques de monsieur le maire (commune moins de 2500 habitants) pour la Commune de Corbières-en-Provence et dans le souci d'une bonne administration locale il est nécessaire de lui donner délégation de signature.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le Maire de Corbières-en-Provence, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à M. CHIRON Marc agent de maîtrise principal :

- Pour les bons de commandes de dépenses de fonctionnement dont le montant pour chaque bon est inférieur à 3000 €, pour tout la durée du mandat du Maire en fonction.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie, notifié à l'intéressé et transmis à Madame la préfète des alpes-de-haute-Provence.

Fait à Corbières-en-Provence,

Le 25 mars 2026

Monsieur le Maire,
Jean-Claude CASTEL